

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2013

### Critères d'admission concernant les demandes à l'inscription

A l'inscription		
1 Lieu de domiciliation		Points
un des parents réside sur la commune de Guilers avec l'enfant domicilié à Guilers		90
Les deux parents résident sur la commune de Guilers		90
Un des parents réside sur la commune et a la garde alternée		70
Un des parents travaille à Guilers		60
La famille n'habite pas et ne travaille pas à Guilers		0
2 Situation professionnelle		
Famille monoparentale exerçant une activité professionnelle ou en formation ou recherche d'emploi		60
Les 2 parents exercent une activité professionnelle ou en formation ou en recherche d'emploi		60
Un seul des parents exerce une activité professionnelle ou en formation ou en recherche d'emploi		30
Les parents n'exercent pas d'activité professionnelle ou ne pas en formation ou en recherche d'emploi		0
Avant passage en commission		
Antériorité de la demande		
Date de dépôt de dossier	permettra de départager les familles à points égaux	
Date prévue d'entrée dans la crèche		
Etude en commission		
Situation sociale particulière ( bénéficiaire de minimas sociaux, suivi PMI, etc..)		
Famille monoparentale		
Enfant porteur d'un handicap		
Parent ou enfant au foyer porteur d'un handicap		
Favoriser les familles < ou = à 2 smic		
Personnes présentant des problèmes de santé	séparation, hospitalisation	urgence
Enfant n'ayant plus ou pas de solution de garde		à savoir 10% obligatoire donc 3 places pour 30 places
Présence d'un aîné dans la structure		
Demande d'admission pour une fratrie ou jumeaux		
Age de l'enfant pour équilibrer les groupes d'enfants au sein de la structure		
Réseau de parenté sur la commune grands-parents, fratrie, etc....		